



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-ST-FRANÇOIS
VILLE DE EAST ANGUS**

**MODIFICATION AU CALENDRIER
DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Ville de East Angus que lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025, le conseil municipal a adopté la résolution 2025-152 visant à modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal en raison de l'élection municipale qui se tiendra le 2 novembre 2025.

Par conséquent, le calendrier des séances ordinaires est modifié de la façon suivante :

- Séance initiale du 6 octobre 2025 déplacée au 1^{er} octobre 2025 à la salle du conseil

DONNÉ À EAST ANGUS, ce douzième jour de juin 2025.

BRUNO POULIN, CPA
Greffier-trésorier